



Durée : 2 jours (de 9h00 à 17h00)



Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



Public destinataire

Gestionnaire des carrières et retraite, les gestionnaires paie et ressources humaines



Votre formateur

Expert retraite



Pédagogie

- Exposés théoriques & études de cas concrets
- Quizz
- Documents supports de formation présentés



Modalités d'évaluation

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation



Sessions en ligne

Durée : 2 jours (De 9h à 17h)

- Le 24 et 26 janvier 2023 - 9h00 à 17h00
- Le 20 et 22 juin 2023 - 9h00 à 17h00
- Le 14 et 16 novembre 2023 - 9h00 à 17h00



Tarif

1 250,00 € Net/Personne
(Exonération TVA)



Inscriptions

Séverine Gauthier

Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectifs

- Appréhender les règles générales de la retraite
- Connaître les règles particulières de la Fonction publique
- Traiter un dossier complexe (handicap, actifs...)
- Accompagner les agents au moment du départ en retraite

Programme

Introduction -> Présentation du système de retraite en France

1 - L'âge de départ à la retraite

- Départs au titre de la catégorie sédentaire
- La limite d'âge (sédentaires/actifs)
- Les départs anticipés (actifs, carrière longue, handicap...)

2 - Assiette et cotisations

- Assiette et taux de cotisations
- Taux de cotisation
- La surcotisation

3 - Le calcul de la pension

- Le droit à pension
- Les trimestres liquidables
- Comment se calcule la pension ?
- Décote et surcote
- Les accessoires de pension
- La validation des services
- Le paiement de la pension

4 - Le rachat des années d'études

- La demande de rachat
- Les options de rachat
- Le coût du rachat

5 - La retraite additionnelle de la Fonction publique

- Les cotisations RAFFP
- Le calcul de la pension RAFFP
- Les majorations de pension RAFFP

6 - La retraite des contractuel(le)s de la Fonction publique

- Le régime de base (champ d'application, calcul, majorations...)
- Le régime complémentaire (calcul, majorations...)

7 - Le cumul emploi-retraite

- Le cumul emploi-retraite des titulaires de la Fonction publique
- Le cumul emploi-retraite des contractuel(le)s de la Fonction publique

8 - Les réversions

- La réversion des titulaires de la Fonction publique
- La réversions des contractuel(le)s de la Fonction publique